



# GROUPEMENT FRANÇAIS DES PERSONNES HANDICAPÉES

PROMOUVOIR LE PARTAGE D'EXPERIENCES POSITIVES ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

## Nos Membres

<b>ADEP</b> Association d'Entraide des Polios et Handicapés
<b>AFSEP</b> Association Française des Sclérosés en Plaques
<b>ANPIHM</b> Association Nationale Pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs
<b>ADVOCACY France</b> Association d'usagers en santé mentale, médico- sociale et sociale
<b>AMI</b> Association des Malades, Invalides et Handicapés
<b>ANPEA</b> Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles
<b>APAFH Finances</b> Association Pour l'Aide au Handicap au sein du ministère des Finances
<b>CHA</b> Coordination Handicap Autonomie
<b>FDFA</b> Femmes pour le Dire Femmes pour Agir
<b>FNSF</b> Fédération Nationale des Sourds de France
<b>GIHP</b> Groupe pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques
<b>Voir Ensemble</b> Promotion et bien-être des personnes aveugles et mal-voyantes
<b>Collectif des Associations locales membres du GFPH</b> Collectif des membres individuels du GFPH

## Contacts presse

Vincent Assante :  
06 07 97 94 69

Hélène de Gueuser  
01 53 44 20 19

Thierry Kopernik  
06 50 37 82 84

Jean-Luc Simon  
06 12 92 90 53

Communiqué de presse du 21 décembre 2014

## Conférence Handicap 2014 : Dérapage

L'entourage du Président de la République l'avait dit, il n'y aurait pas de grandes annonces lors de la Conférence Nationale du Handicap du 11 décembre 2014. De ce point de vue, pas de déception mais une inquiétude qui gagne !

Au-delà de quelques mesures utilement simplificatrices, l'énumération par le Président de la République des différents chantiers qu'il « faudra » ouvrir rappelle la succession des promesses ressassées depuis plus de 40 ans en la matière.

En matière **d'emploi**, le désengagement financier de l'État est patent et toujours mal compensé par les Fonds ad hoc dont la mission fixée par le législateur consiste à financer des actions nouvelles et en complément, et non en substitution, des financements de l'État.

Pour la **Vie Autonome**, les allocations et pensions sont toujours en dessous du seuil minimum de pauvreté et les crédits nécessaires à la compensation et à l'accompagnement ne sont toujours pas à la hauteur des besoins alors même qu'ils sont créateurs d'emplois.

Rien n'est dit, ou plutôt « la messe est dite » sur **l'accessibilité** et la question du logement est éludée avec un crédit d'impôt qui soutient malaisément ceux qui n'en paient pas. Malgré sa place centrale dans le titre de la Loi 2005, la participation des personnes concernées, a été anecdotique, voire caricaturale.

Pour le GFPH, le plus grave et le plus lourd de conséquences tient en deux faits que les communicants de l'Élysée ont savamment rendu invisible ou simplement ignoré.

Tout d'abord, **l'avis du CNCPH sur le projet d'Ordonnance sur l'accessibilité a été foulé du pied et l'institution** que ce Gouvernement se gausse d'avoir mis en ordre de marche est pour le moins **décrédibilisée**. Les Membres du CNCPH ont travaillé, discuté, consulté, ils ont prononcé un avis qui a été adopté par une large majorité de l'Assemblée Plénière pour repousser un texte si régressif qu'il ouvre la porte à plus de retours en arrière que d'avancées vers une société inclusive. Malgré cet avis négatif du Conseil National DES Personnes Handicapées, cette Ordonnance a été adoptée sans qu'aucune réponse ne soit transmise ni discussion initiée. Poussant plus loin la manœuvre, un Arrêté qui ouvre les portes à tous les statuts et adopté à la veille de la Conférence Nationale du Handicap, le 8 décembre, n'a été publié que le 13 décembre au journal officiel à la stupéfaction des membres du CNCPH tant ce dernier dérègle les obligations d'accessibilité et, plus grave car concernant toute la population, celles liées à la sécurité des personnes.

Le plus navrant est de voir comment le Président comme ses prédécesseurs continue à vouloir isoler le coût du handicap. "40 milliards d'euros", pour dire tout de suite que "cet effort témoigne de l'engagement de la Nation".

**Faire porter les dépenses de l'accessibilité sur les seules épaules des « 12 % » de la population identifiés comme « handicapés » est injuste et stigmatisant, et ne pas citer les milliers d'emplois générés par les rénovations nécessaires, les innovations technologiques, l'économie du secteur médicosocial et des services à la personne est malhonnête.** Le dérapage est là, isoler le coût du handicap, comme si c'était une condition de vie particulière, alors que c'est une des conditions de la vie à laquelle de plus en plus de personnes sont confrontées en raison, comme statué dans la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées, de facteurs environnementaux, c'est-à-dire culturels, sociaux, politiques et réglementaires.



Membre de l'Organisation Mondiale  
des Personnes Handicapées OMPH  
Disabled Peoples' International DPI

Siège Social : 45 rue Riquet A. 664 - 75019 Paris  
+33 (0)1 40 375 700  
SIRET : 419 617 212 00016 - Code NACE : 9499Z